

**RÉNIION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU  
DU LUNDI 30 MARS 2026  
PROCES-VERBAL**

Le 30 mars 2026, à compter de 18 h 30, le conseil municipal, sur convocation adressée par le maire le 26 mars 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe MASSON, Maire, préside la séance.

**DELIBÉRATIONS N° 2026-31 à 2026-36**

Présents :

MASSON Philippe, BARRÉ Philippe, LE PALABE Katia, PIGNON Bruno, PAJOT Nadia, CREUZET Mario, EPIAIS Christine, REYGNAUD Michèle, LEMOINE Jean-Pierre, CARDET Marcel, BUCCELLI Laurence, GUILLEMET Jacques, PESCHARD Christine, MINNE Patricia, PINTO DOS SANTOS Fatima, JEANNEAU Patricia, ROUSSINEAU Dominique, BAUDRY Elodie, LANDIER Adrien, PAGE Alain, THIERCELIN Pascal, ALLAIRE Jean-Pascal

Excusés : CHAUME Sylvain

Pouvoirs : CHAUME Sylvain à PAJOT Nadia

\* \* \* \* \*

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : EPIAIS Christine

Le quorum étant atteint<sup>1</sup>, Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

\* \* \* \* \*

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice, plus de la moitié, doit assister à la séance.

## Ordre du Jour

<b>1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Délibérations du Conseil Municipal.....</b>	<b>2</b>
<b>2.1. DL-2026-31 : SÉCURITÉ – Election de délégués de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher.....</b>	<b>3</b>
<b>2.2. DL-2026-32 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Installations classées pour la protection de l’environnement/Demande d’autorisation environnementale de la société CHIESI installée à la Chaussée Saint Victor/consultation du public par voie électronique du 16 mars au 16 juin 2026 .....</b>	<b>3</b>
<b>2.3. DL-2026-33 : ENFANCE-JEUNESSE – Renouvellement de la Convention d’objectifs et de financement avec la Caisse d’Allocations Familiales.....</b>	<b>4</b>
<b>2.4. DL-2026-34 : ENFANCE-JEUNESSE – Tarifs du camp « Arts du cirque ».....</b>	<b>4</b>
<b>2.5. DL-2026-35 : PERSONNEL – Pôle Finances : Création d’un poste de Rédacteur.....</b>	<b>5</b>
<b>2.6. DL-2026-36 : PERSONNEL – Délibération de principe autorisant le recrutement d’agents contractuels remplaçants .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Rapports des compétences communales.....</b>	<b>6</b>
<b>3.1. ENFANCE JEUNESSE - RESTAURATION.....</b>	<b>6</b>
3.1.1. ALSH et Salle des Jeunes/Bilan des vacances d’hiver .....	6
3.1.2. Participation au carnaval de Blois du dimanche 8 mars/Bilan .....	6
3.1.3. ALSH et Salle des Jeunes/Programme des vacances de printemps .....	6
3.1.4. Môm en voyage.....	6
3.1.5. Parcours du cœur.....	6
<b>3.2. AFFAIRES SCOLAIRES .....</b>	<b>6</b>
3.2.1. École élémentaire/Parcours du cœur les 7 et 9 avril .....	6
<b>3.3. CULTURE.....</b>	<b>7</b>
3.3.1. Prix Roblès 7	
3.3.2. À venir 7	
<b>3.4. CÉRÉMONIES.....</b>	<b>7</b>
3.4.1. Cérémonie commémorative de la guerre 39-45 le 8 mai à 10h15.....	7
<b>4. Informations diverses.....</b>	<b>7</b>
4.1.1. Communauté d’Agglomération de Blois AGGLOPOLYS et instances intercommunales .....	7

\* \* \* \* \*

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026**

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026.

### **2. Délibérations du Conseil Municipal**

**2.1. DL-2026-31 : SÉCURITÉ – Election de délégués de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher**

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-7 relatifs à la désignation des représentants de la commune au sein des établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes ;

Considérant que la commune de Villebarou est membre du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal à l'issue des dernières élections municipales et la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

De désigner en qualité de délégués titulaires de la commune de Villebarou au sein du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher :

- Monsieur Philippe MASSON et Monsieur Philippe BARRÉ

De désigner en qualité de délégués suppléants de la commune de Villebarou au sein du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher :

- Monsieur Alain PAGE et Monsieur Adrien LANDIER

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2.2. DL-2026-32 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Installations classées pour la protection de l'environnement/Demande d'autorisation environnementale de la société CHIESI installée à la Chaussée Saint Victor/consultation du public par voie électronique du 16 mars au 16 juin 2026**

**Rapporteur : M. Bruno PIGNON**

Le 8 aout 2025, la société CHIESI a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale dans la perspective de l'extension des activités des installations qu'elle exploite à la Chaussée Saint Victor.

Vu l'avis de consultation du public du Préfet de Loir-et-Cher portant ouverture pour la période du 16 mars 2026 à 9h au 16 juin 2026 à 12h d'une enquête publique unique relative à cette demande d'autorisation environnementale formulée par la société CHIESI pour son projet

Considérant que les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être source au titre desquelles figure Villebarou, sont appelées par ce même arrêté à émettre un avis

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis favorable
- Charge Monsieur le Maire de faire part de cet avis à Monsieur Le Préfet de Loir-et-Cher

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2.3. DL-2026-33 : ENFANCE-JEUNESSE – Renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales**

**Rapporteur : Mme Katia LE PALABE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu les conventions d'objectifs et de financement arrivées à échéance,

Considérant l'intérêt de poursuivre les actions engagées en faveur de la petite enfance et de la coordination territoriale,

Considérant le soutien financier apporté par la Caisse d'Allocations Familiales dans ce cadre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour les dispositifs suivants :
  - Chargé de coopération CTG
  - L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
  - Le Relais Petite Enfance (RPE)
- De préciser que ces conventions définissent les engagements respectifs des parties, notamment en matière d'objectifs, de modalité de fonctionnement et de financement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document afférent à leur mise en œuvre

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2.4. DL-2026-34 : ENFANCE-JEUNESSE – Tarifs du camp « Arts du cirque »**

**Rapporteur : Mme Katia LE PALABE**

La salle des jeunes organise, du lundi 20 au vendredi 24 avril 2026, un camp à Amiens, à destination des adolescents de la Salle des Jeunes.

Pour ce séjour, les tarifs suivants sont proposés selon les quotients familiaux :

Tranches selon Quotients familiaux	Commune	Hors Commune
1ère tranche : Inférieur 700€	90,00 €	140,00 €
2ème tranche de 700,01 à 1 000€	100,00 €	145,00 €
3ème tranche de 1 000,01 à 1 500€	110,00 €	155,00 €
4ème tranche de 1 500,01 à 2 000€	120,00 €	165,00 €
5ème tranche : supérieur à 2 000€	130,00 €	175,00 €

Activités pratiquées : Cirque, vie collective, échasses, visites culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les tarifs du séjour présentés ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2.5. DL-2026-35 : PERSONNEL – Pôle Finances : Création d'un poste de Rédacteur**  
**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-1 et suivants,  
**Vu** le tableau des effectifs de la collectivité,

**Considérant** la nécessité de pourvoir aux besoins du pôle finances,

**Considérant** que les missions du poste de travail ont évolué et qu'elles relèvent maintenant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, un poste de **rédacteur territorial**, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B), à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).
- Qu'à défaut d'être occupé par un fonctionnaire, le poste pourra l'être par un contractuel en application des articles L. 332-8 à L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

**PRÉCISE :**

- Que des crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2.6. DL-2026-36 : PERSONNEL – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants**

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

**Vu** l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;

**Considérant** que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

**Considérant** que ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer.

**Considérant** qu'ils peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité, pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus, selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis
- De prévoir les crédits nécessaires au budget

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. Rapports des compétences communales**

#### **3.1. ENFANCE JEUNESSE - RESTAURATION**

**Rapporteur : Mme Katia LE PALABE**

##### **3.1.1. ALSH et Salle des Jeunes/Bilan des vacances d'hiver**

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, dresse le bilan des vacances d'hiver de l'ALSH. Elle rapporte une fréquentation journalière moyenne de 19 enfants de -6 ans et 24 enfants de +6 ans, et de nombreuses activités, pour un coût total de frais d'environ 1 332 €, dont :

- Des jeux de société et un panier à histoires avec Madame Chantal COUPÉ,
- Un stage pickleball
- De l'aérobic rétro
- Une sortie à Pékabloc
- Une sortie à Play N'Jump

Elle dresse ensuite le bilan des vacances d'hiver de la Salle des Jeunes pour laquelle une dépense de 1 035 € a été totalisée pour les activités entre autres suivantes :

- UFO Street
- Une sortie à O truck park
- Une soirée boom
- Une sortie à Sport Indoor Concept

##### **3.1.2. Participation au carnaval de Blois du dimanche 8 mars/Bilan**

14 échassiers ont participé au Carnaval de Blois le dimanche 8 mars sur le thème du festin. Déguisés en serveurs, plateau à la main, ils se sont vu remettre le prix du porc-épic d'argent.

##### **3.1.3. ALSH et Salle des Jeunes/Programme des vacances de printemps**

Madame Katia LE PALABE annonce le programme des vacances de printemps pour l'ALSH qui participeront à des activités sur le thème de la ferme et des animaux pour les enfants de -6 ans et sur les sports innovants pour les +6 ans pendant la première semaine. Une sortie au bowling est aussi prévue pour les deux tranches d'âge. La deuxième semaine portera sur le thème du monde magique et un stage jeux de rôles sera organisé ainsi qu'une sortie au cinéma.

Concernant la Salle des Jeunes, un camp « arts du cirque » se déroulera du 20 au 24 avril à Amiens.

##### **3.1.4. Môm en voyage**

Le projet périscolaire de l'année, « Môm en voyage », se tiendra le mardi 2 juin à la salle des fêtes de la commune.

##### **3.1.5. Parcours du cœur**

Dans le cadre des Parcours du Cœur, des ateliers seront organisés à destination de la Salle des Jeunes, du service périscolaire, des 3S ainsi que des agents, incluant des activités avec pistolets laser et des quiz.

#### **3.2. AFFAIRES SCOLAIRES**

**Rapporteur : Mme Nadia PAJOT**

##### **3.2.1. École élémentaire/Parcours du cœur les 7 et 9 avril**

Les classes de CP, CE1 et CE1-CE2 participeront à une course d'orientation le mardi 7 avril dans le cadre des parcours du cœur, tandis que les classes de CE2, CM1, CM1-CM2 et CM2 participeront à un biathlon comprenant un parcours en trottinette et une épreuve de tir de précision au pistolet laser le jeudi 9 avril.

### 3.3. CULTURE

**Rapporteur : Mme Christine EPIAIS**

#### 3.3.1. Prix Roblès

Depuis 1991, les bibliothèques de l'agglomération organisent le Prix Roblès, auquel la commune de Villebarou participe pour la première fois cette année avec son club de lecture « le cercle des premiers romans », composé de 14 lecteurs. La sélection officielle, dévoilée le 10 mars, sera étudiée pendant près de trois mois par les participants, qui liront, évalueront et voteront parmi six premiers romans. La remise du prix aura lieu le 12 juin à 17 h à la Halle aux Grains.

#### 3.3.2. À venir

Madame Christine EPIAIS informe des événements à venir au Pôle Culturel :

- Les ateliers ludiques pour petits et grands le samedi 11 avril à partir de 14h30 avec un atelier dédié à la prise en main de la machine à coudre,
- Un concours de dessin de mai jusqu'à fin août sur le thème « dessine ton animal préféré en vacances » à l'issue duquel les dessins gagnants seront imprimés sous forme de marque-pages et distribués à l'ensemble des usagers,
- Un concours de photo de mai à fin septembre sur le thème « notre commune », paysages, patrimoine, vie locale, moments du quotidien... Les photos seront ensuite exposées en mairie.

### 3.4. CÉRÉMONIES

**Rapporteur : M. Marcel CARDET**

#### 3.4.1. Cérémonie commémorative de la guerre 39-45 le 8 mai à 10h15

Monsieur Marcel CARDET rappelle l'organisation de la cérémonie commémorative du 8 mai qui se déroulera à 10h15 devant le monument aux morts.

### 4. Informations diverses

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

#### 4.1.1. Communauté d'Agglomération de Blois AGGLOPOLYS et instances intercommunales

Monsieur le Maire, Philippe MASSON, indique que l'installation du Conseil Communautaire se fera le jeudi 9 avril.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures huit.

\*\*\*\*\*

Procès-verbal arrêté en début de séance du Conseil Municipal du 11 mai 2026

Le/la secrétaire de séance,

  
Christine EPIAIS

